



# Isolation : les nouveautés de février

## 1. Un nouveau référentiel de contrôle pour les murs à partir du 01/04/2022

Suite à la sortie récente d'un nouveau référentiel de contrôle pour l'isolation des murs, voici les principaux changements à retenir :


- Les mentions concernant les **éléments de fixation et de finition ne seront plus vérifiées** sur le devis mais uniquement sur la facture.
- **L'isolation au niveau de passage de points particuliers doit être continue** (Exemple : isolation sur tous les côtés d'une poutre) et la surface correspondante ne doit pas être prise en compte dans la surface déclarée.
- Une **dégradation manifeste du parement de protection de l'isolant** conduira à un classement « non-satisfaisant » du chantier.
- Focus Isolation Thermique Extérieur : En cas de non-visibilité de **pare-pluie**, et si celui-ci est nécessaire (en fonction du type de parement), il devra impérativement figurer sur la facture.
- Focus Isolation Thermique Intérieur : L'exigence du **jointement du parement** (réalisation des bandes) est désormais explicite, puisque son absence conduira au classement non satisfaisant du chantier. Lors du traitement du dossier, Abokine vérifiera la présence de la mention des bandes sur la facture.

**Attention : La fiche d'isolation des murs évolue au 01/05/2022 avec une baisse importante de sa valorisation, nous vous invitons donc à faire signer vos devis avant cette date !**

## 2. RAPPEL : le SIREN d'Abokine est obligatoire sur vos documents

Les professionnels artisans doivent désormais mentionner sur leurs supports de proposition commerciale ainsi que sur leurs devis et facture la raison sociale et le SIREN du délégataire avec lequel ils sont sous convention.

Le non-respect de ces dispositions amènerait alors à une non-recevabilité du chantier pour les opérations engagées **à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022**.

 Afin de vous préparer à cette évolution, nous vous demandons désormais d'ajouter le **numéro de SIREN d'Abokine, sur tous vos bons de commande, devis et factures édités à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022**. Ainsi, nous vous invitons à écrire la mention suivante sur vos documents :

**« Prime Certificat d'Économies d'Énergie [Coup de Pouce isolation]  
ABOKINE -749843090 »**

## 3. Renouvellement de votre qualification RGE

La décision de renouvellement de qualification RGE n'a pas d'effet rétroactif, pensez alors à bien faire votre demande de renouvellement dans les temps.

Pour rappel, pour être éligible aux aides CEE, votre chantier doit avoir été initié (c'est-à-dire à la signature du devis) avec un RGE valide.

# Isolation : les nouveautés de février

## 4. Travaux dans un appartement ? Précisez le lieu !

Quand les travaux portent sur un appartement, nous vous invitons à bien préciser quel est l'appartement qui fait l'objet des travaux :

- Numéro ou lettre désignant l'appartement
- Étage et porte concernée (porte gauche ou droite)

En l'absence de ces informations, il nous faudra un **justificatif** (facture d'énergie ou d'eau avec indication du point de livraison) **pour attester que ce logement existe bien** et est distinct des autres logements éventuels.

L'objectif ? **Éviter le refus de votre dossier pour cause de doublon si un autre appartement a également fait l'objet du même type de travaux.**

## 5. Un nouvel outil pour vous tenir informé des dernières nouveautés

Vous l'avez peut-être déjà constaté, une **nouvelle fonctionnalité vient de faire son apparition sur votre Espace Abokine**. Grâce au volet « Quoi de neuf ? » situé sur la droite de votre écran (en mode connecté à votre espace), vous trouverez nos dernières nouveautés (notes d'infos, fiches simplifiées,...), les dernières évolutions du dispositif, etc. Belle découverte !

The image shows two screenshots of the Abokine user interface. The top screenshot displays the 'Mes dossiers' (My files) section with three main cards: 'INCOMPLETS' (Incomplete) with a red exclamation mark icon and 'Mes actions' button, 'RÉGLÉS' (Resolved) with a green checkmark icon and 'Aucun dossier' (No files) text, and 'DÉCLARER UN DOSSIER' (Declare a file) with a clipboard icon. Below these is a 'Mes dossiers' (My files) section with a filter bar showing 'DÉCLARÉ (1)', 'CONFIRMÉ (1)', 'TRAITEMENT EN COURS (0)', 'INCOMPLET (0)', 'REFUSÉ (0)', and 'COMPLÉT (0)'. A 'Quoi de neuf ?' (What's new?) notification panel is visible on the right side of the screen, containing a red circle with the number '1'. The bottom screenshot shows the same interface but with the 'Quoi de neuf sur Espace A...' notification panel expanded. The notification panel title is 'Quoi de neuf sur Espace A...' and it contains the following text: 'Nouveautés il y a 2 jours', 'Webinaire sur les contrôles CEE', 'Jeudi 17 février à 11h00, Abokine organise un webinaire sur les contrôles dans le dispositif CEE : [Je m'inscris](#)', 'Si vous ne pouvez pas y assister, inscrivez-vous ! Vous recevrez dans la journée le replay du webinaire 😊', and '7 bravos'.

## 6. Dernière chance pour nous donner votre avis !

Il est primordial pour nous de mieux vous connaître, comprendre vos besoins, vos attentes concernant notre accompagnement ou nos outils. Afin de continuer à améliorer nos services, nous vous invitons à **répondre à notre enquête de satisfaction 2022** : [cliquez ici](#) ! Cela ne vous prendra que quelques minutes 🤍